



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT LIMOUSIN

CTSD Haute-Vienne du 15 mai 2020

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La crise sanitaire et sociale que nous vivons ébranle profondément l'organisation verticale de notre système éducatif englué dans des procédures administratives très centralisées.

Elle a mis en lumière la créativité des acteurs de terrain, qui sont bien les mieux armés pour trouver localement les solutions adaptées à leur public et leur territoire. Ces acteurs des communautés éducatives ont assuré en l'absence de circulaires un travail de continuité pédagogique efficace et de qualité.

Disons-le clairement : il serait illusoire et dangereux d'espérer revenir à un pilotage par directives descendantes comme s'il ne s'était rien passé.

C'est la confiance envers les équipes enseignantes et de direction qui doit primer pour permettre, à l'avenir, de coconstruire avec les familles et les collectivités une autonomie responsable et garante des valeurs de l'École.

La période qui s'ouvre doit voir primer l'impératif sanitaire, nous l'avons dit et répété. Mais elle doit être guidée par des boussoles pédagogiques et éducatives qui restent pour l'instant à définir.

Certains acteurs et pans du système, pourtant décisifs, restent pour l'instant oubliés.

C'est le cas des personnels MLDS, dont l'expertise dans la lutte contre le décrochage scolaire est pourtant reconnue et sera essentielle dans les mois à venir. La question pédagogique doit absolument être précisée, même si c'est progressivement à cause des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie.

Les mesures sanitaires vont imposer un mode d'organisation hybride : il est en effet très difficile d'envisager un retour à la normale, c'est-à-dire à des cours à 25 voire 30 élèves par classe évidemment dans les semaines et peut-être aussi dans les mois qui viennent.

L'enseignement à distance, dans lequel les enseignants ont investi beaucoup d'énergie va coexister avec des temps en présentiel qui devront être pensés d'abord comme des temps d'accompagnement personnalisé. Cette organisation du travail doit s'inscrire dans un cadre

commun, discuté avec les organisations syndicales, qui intègre les questions de la charge de travail, des temps de concertation mais aussi l'équipement nécessaire au distanciel. Elle doit aussi se décliner localement pour s'adapter aux publics et aux territoires.

La démarche de priorisation des publics scolaires définie jusqu'ici, qui cherche à concilier des objectifs différents, apparaît pour l'heure en contradiction avec la notion ambiguë de volontariat.

La question des élèves des milieux les plus défavorisés qui ont été les plus fragilisés par ce confinement doit piloter les conditions pédagogiques de la réouverture et de la rentrée 2020.

Dans cette perspective, la logique de cycles, de parcours et le référentiel de l'éducation prioritaire pourraient constituer un cadre pertinent pour penser toute l'école de demain.

Pour rappel, la déclaration commune intersyndicale suivante a été lue au CSE le lundi 11 mai.

Déclaration commune des organisations membres du CSE du lundi 11 mai 2020

CGT-Educ'action, FNEC-FP-FO, FSU, L'alternative, Lycéens au centre, Se-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, UNSA, SUD éducation

Après les annonces du Premier ministre le jeudi 7 mai, nos organisations ne peuvent que constater, en ce jour de réouverture officielle des écoles puis des collèges, que cette date et l'organisation de la reprise sont précipitées.

La reprise scolaire envisagée par le gouvernement repose sur le volontariat des familles ce qui contrevient aux objectifs du système scolaire. Beaucoup d'entre elles d'ailleurs subiront des pressions économiques qui les contraindront à envoyer leurs enfants à l'École.

Les annonces du Premier ministre d'une reprise avec un cadre insuffisamment préparé mettent les personnels en difficulté et insécurité et font peser sur les acteurs locaux une responsabilité qui n'est pas la leur.

Les réalités matérielles existantes (sanitaires, superficie des salles de classe et des locaux...), le nombre d'adultes effectivement présents (enseignants, AESH et ATSEM) et les équipements de protection réellement disponibles font que les conditions sanitaires d'une réouverture des écoles n'ont pas été apportées par le gouvernement pour une reprise à partir du 11 mai.

Notre priorité est d'abord la santé des élèves et des personnels et l'ouverture des écoles doit être conditionnée à des garanties indispensables.

Nos organisations demandent au président de la République et à son gouvernement de renoncer à l'imposer, elles s'opposeront à toutes tentatives de pression sur les personnels.

Paris, le 11 mai 2020

Au niveau local, en Haute-Vienne comme en Corrèze, nous avons appris avec surprise que le protocole départemental de reprise pour le premier degré, qui est l'objet de cette instance, a déjà été communiqué à tous les directeurs et donc par leur biais à tous les collègues du

département. Nous nous interrogeons donc sur la pertinence de cette instance aujourd’hui et sur son objectif, d’autant plus qu’elle se tient 5 jours après la réouverture des écoles !

De plus, de nombreuses questions, craintes et incertitudes émanent encore de nos collègues sur le terrain après ces premiers jours d’accueil si particuliers dans les écoles.

Pourquoi ce flou et ces injonctions contradictoires à plusieurs niveaux persistent-ils ?

Pourquoi des directeurs nous disent encore, alors que nous sommes le 15 mai, que la question des enfants « ayant droit », à accueillir prioritairement, pose encore problème quant à la liste et aux conditions précises, que la Préfecture semble incapable de fournir aux écoles la leur demandant ?

Les enseignants font-ils ou non *officiellement* partie de cette liste des personnels indispensables à la gestion de la crise et donc prioritaires pour l’accueil de leurs enfants ? Faut-il qu’un seul parent ou les deux soient concernés ? Et qu’en est-il des ATSEM indispensables à l’accueil en maternelle ?

Vous indiquez que c’est le cas, tout du moins pour les enseignants, dans le protocole départemental de reprise mais à notre connaissance, aucune liste *officielle* à jour n’apparaît sur le site du MEN ou sur celui de la Préfecture.

Pourquoi des collègues prétendaient encore le week-end du 8 mai que leur IEN leur annonçait par avance le refus d’une ASA pour garde d’enfant de moins de 16 ans, alors que depuis le CTMEN du 5 mai et la déclaration concomitante d’Olivier Dussopt, il était clair que celle-ci serait accordée jusqu’au 1^{er} juin pour tous les agents de la Fonction Publique, dont les enseignants ?

Un.e enseignant.e qui a des enfants doit être considéré·e comme un parent comme un autre et a le droit de choisir de ne pas envoyer son enfant à l’école.

La circulaire Éducation Nationale ne contrevient pas à ce principe posé pour tous les parents d’enfants de moins de 16 ans, mais elle pêche par omission et manque de précision en n’osant pas expliciter ce qui se dit dans certains services. Ainsi, à notre connaissance, un seul Rectorat (celui d’Aix-Marseille) a osé écrire qu’un personnel enseignant parent est d’abord parent, avant d’être enseignant, et qu’on ne peut le considérer en dehors de la règle commune.

La situation difficile des personnels, et, il faut bien le dire, souvent des femmes, qui ont à accompagner leurs enfants tout en poursuivant le travail n’est souvent pas considérée. Ceci d’autant plus que s’occuper d’un enfant de 2 ans ou d’un enfant de 15 ans ne demande pas le même temps.

Il doit être tenu compte de cette réalité dans la charge de travail des agents pour ne pas faire peser sur eux une charge mentale trop importante. Rien dans les textes ne l’explique clairement.

Toutes ces incertitudes et ce flou persistant, dans une période aussi stressante que l'est cette reprise inédite, après 2 mois de confinement, psychologiquement très éprouvants, ont créé de la défiance chez les personnels et nous paraissent fort regrettables.

Merci de votre attention.